

Communauté de Communes
Avre Luce Noye

2019-19.12-7'

Feuillet 173'



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 48
· dont suppléés : 2

Membres représentés : 8

Votants : 56

Date de la convocation
12 décembre 2019

Secrétaire de séance :
HUBERT VAN GOETHEM

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 19 décembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Grivesnes, sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, LEFEBVRE

Messieurs DESROUSSEAUX COTTARD, CAPELLE, DURAND, BARRE, DERLY, M. BLONDELOT (suppléant de M. DOUCHET), MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LECONTE, CARON, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, VAN GOETHEM, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, LOGEART, REMY, VAN DE VELDE, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE) DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, M. CLEMENT

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme MARCEL de M. AUBRY, M. MAROTTE de M. BOUCHER, Mme HALL de Mme BLONDEL, M. VAN OOTEGHEM de M. LEVASSEUR, M. GAUMONT de Mme ROUX, Mme LEFEBVRE de Mme PETIT, M. DOVERGNE de Mme NANSOT, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT

● Absent(e)s :

Madame MARSEILLE

Messieurs FRANCELLE, AMARA, TEN, POTTIER, VERMEIL, PICARD, BIECKENS

● Excusés :

Messieurs BERTRAND Gilbert, BERTRAND Jacques, BINET

OBJET : FOLLEVILLE - VESTIGES DE FOLLEVILLE TRANCHE 3 –DEVELOPPEMENTS TOURISTIQUES
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Président de la CCALN,

La mise en sécurité et réhabilitation des vestiges du château de Folleville s'inscrivent dans la continuité des aménagements précédemment réalisés par la Communauté de Communes du Val de Noye sur son site historique de Folleville.

La phase III de travaux de **sécurisation et de consolidation des vestiges du château et de sa motte féodale**, contribuera à la préservation des vestiges du château datant du 15ème siècle et la réouverture de sa motte féodale au public actuellement non accessible. Cette opération permettra la valorisation d'un site touristique majeur du département de la Somme placé sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle et auquel est adossée une église classée au patrimoine mondiale de l'Unesco.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 04 avril 2019, relative aux demandes de subventions la phase III des travaux de réhabilitation du site de Folleville,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 octobre 2019, relative au plan de financement prévisionnel des travaux sur les vestiges et sur les projets de développement,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 09 décembre 2019,

Dans le cadre de la poursuite de la réflexion portée par un groupe de travail composé d'élus, de partenaires associatifs locaux, de l'Office du Tourisme, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de Somme Tourisme et du Pôle métropolitain pour mettre en valeur le site, au-delà du patrimoine bâti, un programme d'actions a été arrêté, notamment sur la mise en valeur et l'exploitation de la grange (coupe-vent, scène, plancher...)

Il en ressort donc un nouveau plan de financement.

Après en avoir délibéré à la majorité (Contre : M. GAUMONT, Mme ROUX, Absentions : M. CARON, M. DAIGNY, M. LECONTE)

le Conseil Communautaire :

- Entérine la continuation de la phase III des travaux sur les vestiges,
- Valide les projets d'aménagements de la grange, en vue de les exploiter dans un projet global et transversal d'offre touristique sur le territoire,
- Entérine l'enveloppe prévisionnelle de ces projets à hauteur de **279 911.36 € HT**,
- Sollicite l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DTER) dans les conditions du plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
vestiges	209 770,63	63 931,75	22,84%	DETR
Aléas et actualisation des prix / travaux (5 %)	10 488,53	160 000,00	57,16%	FNADT
Aménagement et Equipements Grange	59 652,20	223 931,75	80,00%	Total sub
		55 979,61	20,00%	CCALN
TOTAL en HT	279 911,36	279 911,36		

- Sollicite auprès de l'Etat une autorisation pour commencement anticipé de l'opération,
- Précise que le démarrage des travaux n'interviendra qu'à compter de la notification des subventions accordées,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et la Vice-Présidente Tourisme à signer tous les documents en rapport avec les démarches de demandes de subvention et tout autre document nécessaire à la poursuite de ces projets.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 19 décembre 2019
 à GRIVESNES

Le Président,


 Alain DOVERGNE



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....
 Affiché le